

Lo Cascanhòl

JUIN 2023

Tous
Ensemble !



SOMMAIRE

Edito

Sommaire, Etat civilp. 2

Vie communale

Retour en imagesp. 3

Ronde aigüefondaise / Amicale bouliste ..p. 4

Travaux / US Aigüefondep. 5

Ecole Fontalbap. 6

Ecole Saint-Albyp. 7,8

Pages jeunes

La Ruhep. 9,10

Le Bercaïlp. 11

Infos communales

Infos inter-communalesp. 12

Vie communale

Nos artisansp. 13

Conseils municipauxp. 14-21

Expressionp. 22

Prochains rendez-vousp. 23

Programme fête d'Aigüefondep. 23

ETAT CIVIL

du 1^{er} janvier au 30 avril 2023

NAISSANCES

Arthur CROS, le 21 janvier

Victoria VITALI, le 24 janvier

Baptiste LANNET, le 10 mars

Gabin LANNET, le 10 mars

Alice CAMELO, le 14 mars

Romain MARCAILLE, le 21 mars

Elyo CHHUN FERRAN, le 31 mars

Alma GALLEGRO VITAL, le 26 avril

MARIAGES

Sébastien POLLET et Juliette COLL, le 25 février

Patricia BRUNO et Martial RICHARD, le 29 avril

DECES

Christian LAGOUTE, le 10 janvier

Colette ASSÉMAT *veuve CORBIÈRE*, le 21 janvier

Patricia BURGUETE *épouse ANDRIEU*, le 3 février

Jeanine COSTES *veuve FRANCESCATTI*, le 18 février

Ginette CROS, le 18 février

Grégoire FERNANDES, le 5 mars

Simon DOMINGUEZ, le 10 mars

Reine DAUMOND *veuve RAUJOL*, le 31 mars

Fernand AZZOPARDI, le 11 avril

Odette SAGNES *veuve RUDELLE*, le 12 avril

Marthe ARMENGAUD *veuve FAURY*, le 14 avril

Marie-Luce TARBAGAYRE, le 21 avril

INFOS SECRETARIAT

Services techniques :

du 19 juin au 4 août inclus : de 6h à 13h

du 7 août au 25 août inclus : de 6h30 à 13h30

Services administratifs :

du 10 juillet au 25 août inclus :

de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Editorial



Madame, Monsieur,

Le numéro de printemps de votre journal municipal permet de faire un zoom sur le budget de l'année. Vous trouverez les détails de celui-ci dans le compte-rendu du Conseil Municipal. Pour une année supplémentaire, les taux des impôts locaux municipaux n'augmenteront pas. Pour certains, c'est une telle évidence qu'ils en oublient le travail que cela représente dans la gestion du budget. C'est au quotidien, que les élus en charge, travaillent leurs dossiers, négocient, cherchent des subventions pour permettre de maintenir nos marges de manœuvre. Rien n'est facile, comme dans la gestion d'un ménage, nous sommes impactés par l'augmentation des énergies et par l'inflation en général, mais c'est vraiment par l'attention sérieuse portée à la gestion quotidienne que nous y parvenons. Je veux aussi saluer, l'engagement de l'ensemble du personnel municipal qui veille aussi aux intérêts de notre collectivité. Ils le font avec un vrai sens du service public et une grande disponibilité.

Nous cherchons aussi à gagner en autonomie et en réactivité, comme avec l'achat du nouveau tracteur et de l'épaveuse qui nous permettra d'intervenir plus vite et plus facilement. Nous poursuivons l'amélioration des infrastructures de notre belle commune, avec la création d'un terrain de foot 5 et demain la refonte totale du city stade. Pour ces deux dossiers, de nombreux partenaires nous amènent leurs concours, qu'ils en soient vivement remerciés. (État, Département, District de Football, Agence Nationale du Sport...)

L'année 2023, marque le début du grand chantier de la traversée de Saint-Alby. C'est un projet majeur de donner un autre visage à cette partie de la commune. Nous le ferons dans l'idée d'améliorer la vie des habitants, en prenant en compte tous les enjeux et notamment environnementaux qui sont aujourd'hui indispensables à tout projet d'urbanisme d'envergure.

Enfin, avec le printemps, arrivent les moments de convivialités et de partage auxquels nous tenons tant. La fin d'année scolaire et le traditionnel rendez-vous avec les enseignants et élèves des deux écoles, la fête organisée par le dynamique Comité, mais aussi des rendez-vous culturels proposés par la commune.

Profitez de ces moments de rencontres, d'échanges, ils sont précieux. Ils participent à faire « société », à vivre ensemble. Je vous souhaite à tous de beaux moments d'amitiés et de fraternité, car finalement, n'est-ce pas le plus important ?

Fidèlement, Votre Maire,
Vincent Garel
Conseiller Régional d'Occitanie.

Edité à 1280 exemplaires - Dépôt légal n° 470

Directeur de publication : Vincent Garel - Maire

Comité de rédaction : Marie-françoise Blanc - Christine Mira - Valérie Briat

Conception : Patrice Camparmo - Labruguière

Impression : Imprimerie Escourbiac - Graulhet

AUTAN DE BLUES



REPAS DES AÎNÉS



THÉÂTRE

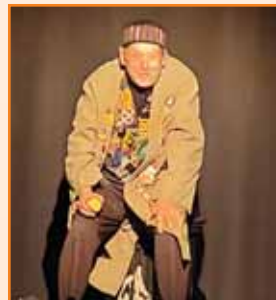
50 minutes avec toi



Catinou et Jacouti - La Cosina de Marseha



La Bougeotte



HOMMAGE À MONSIEUR DOMINGUEZ



C'est avec une grande émotion que les Citoyens de la commune ont appris le décès de Simon Dominguez dans sa 101ème année. Simon était une figure du village de Saint-Alby, connu partout dans le bassin Mazamétain comme porte-drapeau fidèle lors des commémorations mémorielles et patriotiques. Titulaire de la Croix du combattant, il est médaillé militaire avec citation au grade de maréchal des logis, chef de l'arme blindée et cavalerie, avant d'être promu au grade de chevalier de la Légion d'honneur en 2001, pour son engagement dans la résistance au sein du corps franc de la Montagne Noire et ses actions militaires lors de la libération du Pays. Simon était fidèle à ses engagements et il évoquait parfois avec humilité, non ses actes de courage, mais toujours ceux de ses camarades de résistance. C'était cela, Simon et c'était un héros, un vrai, humble et discret. J'ai eu le privilège de partager avec Simon des liens très forts et il restera pour moi un exemple. J'adresse à sa famille, à ses nombreux amis du monde associatif « combattant » mes sincères condoléances et je veux leur dire que Simon restera dans nos mémoires.

RONDE AIGUEFONDAISE

Ce sont finalement 308 personnes (et de ce fait un chèque de 308 euros remis à Hôpital Sourire) qui ont participé à la 13^{ème} édition de la Ronde Aigufondaise. Sur la piste du dolmen, victoire d'Aurélien Pinel et Christelle Bertrand tandis que Jérôme Alayrac et Julie Sablayrolles se sont imposés sur le 11 kms.

Après la remise des récompenses en présence des élus d'Aigufonde et des communes voisines, 170 personnes se sont retrouvées autour d'un succulent frésinat. L'association Courir Ensemble Aigufonde remercie tous les partenaires privés et publics qui ont permis d'offrir de belles dotations et récompenses aux participants. Merci aussi aux bénévoles de la croix rouge pour la partie sécurité ainsi qu'aux membres d'Hôpital Sourire, du comité des fêtes d'Aigufonde et des membres de la team CEA pour leur participation à l'organisation de la manifestation.

Enfin un grand merci à la municipalité d'Aigufonde pour leur soutien renouvelé d'année en année.

Rendez vous est d'ores et déjà pris pour l'édition 2024 !!!



AMICALE BOULISTE SAINT-ALBIGEOISE

Manifestations à venir:

Jeudi 15 juin : Concours Loisirs Vétérans toute la journée au boulodrome.

Samedi 8 juillet : Challenge « Raymond HORTALA » - Concours 32 doublettes

Petit Rappel : Les entraînements se déroulent au boulodrome de Saint-Alby tous les mercredis à partir de 18h00 et les samedis après-midi à partir de 14h00.

Si vous souhaitez découvrir, essayer et tester ce sport, nous vous invitons à venir nous rejoindre. **Contacts** : 07 51 66 39 37 - 06 19 22 42 13



TRAVAUX



ACQUISITION D'UN NOUVEAU TRACTEUR



AMÉNAGEMENTS RUE DE LA BERGERE



CRÉATION D'UN TERRAIN DE FOOT À 7 À FONTALBA

US AIGUEFONDE

Invaincus en challenge futsal, nos u15 et u17 se sont hissés en finale. Dimanche 5 mars, départ pour Castres afin d'affronter Lautrec pour les u15 et nos voisins de Labruguière pour nos u17.

Malheureusement, nos u15 perdent de peu 3-2 face à Lautrec mais nos u17 gagnent 7-4 contre Labruguière. Belle victoire pour ce groupe qui après 2 titres en u15 récidive en u17. Un nouveau titre de vainqueur départemental pour notre commune.

Nos équipes d'u7 à u13 se portent à merveille avec de très bons résultats. Tous nos licenciés apprécient nos toutes nouvelles infrastructures : terrain refait à neuf, et le city stade qui ravit nos petits et grands. Un travail de longue haleine pour notre président, aidé par les bénévoles du club. Le club remercie la mairie pour son investissement pour le club. On remercie également le district du Tarn de son aide pour la création du city stade.

Le club est fier de vous annoncer pour la saison prochaine le retour d'une équipe senior. Des réunions sont en cours entre les dirigeants et les joueurs, si vous souhaitez nous rejoindre dans cette aventure, merci de contacter Nicolas au 07/70/59/44/06.

Rendez-vous également pour notre tournoi annuel qui se déroulera le samedi 10 juin et le dimanche 11 juin pour les catégories d'u7 à u13.

Vive l'Us Aiguefonde !!!



ÉCOLE FONTALBA

LE PRINTEMPS EST ARRIVÉ À L'ÉCOLE

Comme l'an dernier, les élèves de Grande Section ont planté chacun un arbre pour symboliser le passage au CP. Les autres élèves de la classe les ont bien aidé ainsi que les parents qui accompagnaient et les membres du conseil des sages.

Avec le printemps, les enfants ont pu redécouvrir les plantations de l'année dernière. Nous avons désherbé, semé des graines dans le potager : radis, épinards, salades, petits pois, haricots... Nous avons semé une jachère fleurie pour attirer les insectes. Nous avons complété les plantations : artichauts, bourrache, cèleri et aromatiques. Cela permet aux enfants d'observer le monde du vivant, les insectes et le développement des plantes. Pendant les récréations au verger, nous observons notre environnement avec du matériel (loupes, aspirateur à insecte, moulin à vent, jumelles...).



PLANTATIONS : LE CONSEIL DES SAGES AVEC MONSIEUR CLAVIER



POTAGER



Départ pour la balade des 3 ours

LA BALADE DES TROIS OURS

Durant les mois de janvier et février, les élèves de l'école maternelle ont découvert le conte Boucle d'or et les trois ours. Pour clore le projet, ils ont fait la balade des trois ours au pré de la Garrigue... A leur retour à l'école, quelle ne fut pas leur surprise de découvrir que Boucle d'or était passée par là et avait commencé à déguster la soupe qu'ils avaient préparé la veille...



On se gratte sur les arbres, comme les ours.



SEMIS JACHÈRE FLEURIE



OBSERVATION DES INSECTES

ECOLE PRIMAIRE DE SAINT-ALBY

SENSIBILISATION À L'OCCITAN

Mr Philippe Cals et son ami Jean-Pierre sont venus plusieurs fois à l'école pour initier les élèves de CP et les élèves de CM de Mr Palla à la culture occitane. Ils ont joué des instruments et chanté des chansons occitanes, ils ont lu une histoire en plusieurs épisodes en mêlant français et occitan: Jean de l'ours et ils nous ont fait danser (farandole, Jean petit qui danse).

Les élèves ont profité pleinement de ces séances d'occitan et remercient ces deux intervenants passionnés qui ont su nous faire découvrir avec beaucoup de talent la culture et la langue occitane.



BALLE OVALE

Des intervenants du club de rugby sont venus faire découvrir la balle ovale aux deux classes de CM sur la période mars-avril dans le cadre de leur créneau d'EPS avec les enseignants et Kamel Bouchebel. Les élèves ont apprécié les différentes activités proposées autour de ce sport. Une rencontre aura lieu au mois de mai pour finaliser ces séances.



PERMIS PIÉTON ET INTERNET

Les élèves de CE1-CE2 ont bénéficié de l'intervention des gendarmes de Labruguière sur deux séances pour préparer et passer le permis piéton. Il s'agit de sensibiliser les enfants aux règles de sécurité routière de base. Ils ont tous obtenu leur permis ! Les élèves de CM ont quant à eux profité de deux séances concernant le permis internet afin de les sensibiliser à l'utilisation d'internet et de faire de la prévention concernant les dangers auxquels ils peuvent s'exposer.



LIAISON CM2-6ÈME AVEC LE COLLÈGE MARCEL PAGNOL DE MAZAMET

Dans le cadre de la liaison CM2-6ème, la principale du collège Marcel Pagnol de Mazamet Mme Tatiana Giraud, était venue à l'école présenter le collège aux parents d'élèves. En mars, les élèves de CM2 sont allés passer une journée au collège, ils ont participé à différentes activités préparées par les professeurs de collèges en équipe avec des élèves de 6ème. En avril, deux anciens élèves de l'école aujourd'hui en 6ème sont venus à l'école avec leur principale pour expliquer aux élèves de CM2 ce que c'est que d'être collégien.



PLANTATION D'ARBRES À L'ARBORETUM

En mars, les élèves de maternelle et de CM ont poursuivi la plantation de différents arbres à l'arboretum près du pré de La Garrigue. Ce projet est mis en place par le conseil des sages d'Aigüefonde.



SORTIE USEP KINBALL

Le 24 mars 2023, les élèves de CP et CE1/CE2 ont participé à une rencontre USEP à l'école Jules Ferry à Aussillon. Il s'agissait d'une rencontre de kinball où les élèves des différentes écoles et des différentes classes étaient mélangés. Le kinball est un sport coopératif qui se joue avec un gros ballon. Le but est de rattraper ce ballon en équipe quand les adversaires lancent le ballon et donnent notre couleur de chasuble. C'est un sport amusant qui demande de l'adresse, de l'attention, de la stratégie et surtout une bonne cohésion d'équipe et une belle coordination entre les joueurs.





MJC LA RUCHE



LES VACANCES CHEZ LES « DINOS »

Les vacances se sont déroulées avec pour thème le monde des livres. Le fil conducteur a été d'imaginer un conte. Les enfants ont tiré au sort les personnages, les lieux, les objets. A partir de là, ils ont imaginé l'histoire. Nous avons essayé de garder au maximum leurs propres mots.

Texte, illustrations, coloriage, découpage, etc., ils ont beaucoup travaillé. Une dégustation de livres a permis aux enfants de choisir un ou plusieurs livres pour les feuilleter, observer les images et imaginer une histoire.



Une **SORTIE CINÉMA** a été organisée, pour aller voir un film d'animation réalisé en Occitanie. « **PATTIE ET LA COLÈRE DE POSÉIDON** ». La séance a été suivie d'un goûter.





CHEZ « LES CROCOS »

Chez « les Crocos », les 6/9 ans, l'ambiance était autant studieuse que sportive.

Le thème de la BD a été abordé tout au long des vacances : une sensibilisation à la rédaction et à l'illustration a permis la création d'oeuvre originale et personnalisée.

Le soleil a accompagné nos petits reporters lors d'un rallye photo dans les rues d'Aiguefonde : trouver les indices, répondre aux questions des animateurs pour deviner le lieu à photographier : telle était la mission des différentes équipes.

Les vacances se sont clôturées autour d'un après-midi dansant et d'un délicieux gâteau réalisé par les enfants ! : un Battle de « Just danse » orchestré par l'équipe d'animation a mis en valeur les compétences artistique de nos jeunes Crocos !».

La séance a été suivit d'un gouter.

OBJECTIF TERRE - L'AVENIR ENTRE LEUR MAIN...VERTE !



Le 05 Avril 2023, douze enfants de la MJC d'Aiguefonde sont partis à la découverte de la forêt d'Aiguefonde pour y planter leur « bébés arbres » !

Accompagnés de Mme Blanc Marie-Francoise (élue à la Mairie d'Aiguefonde), Mme Diaz Mary (coordinatrice MJC) et M. Grand Valentin (animateur MJC) toute la joyeuse équipe a rejoint le garde forestier Raphael et le technicien de l'Office National des Forêts (ONF), Damien, après une petite balade en mini bus, prêté à l'occasion par le club de foot de la commune, à travers la belle montagne Noire. A leur arrivée, les petits et les grands ont pu partager leur connaissance sur la vie de la forêt, la croissance des arbres, le respect de la nature et les multiples facettes du métier de garde forestier !

Que fait-on du bois coupé dans la forêt ? Comment les arbres participent à notre oxygénation ? Combien de temps met un arbre pour devenir « grand » ? Savez-vous que les arbres communiquent entre eux ?

Après la théorie, la pratique : chaque enfant a eu la chance de pouvoir planter sa pousse d'arbre qu'il aura la possibilité de venir voir grandir lors de balades familiales. Les petits forestiers sont repartis les ongles plein de terre et des souvenirs plein les yeux, en portant fièrement sur leur veste le badge offert par l'ONF. Nous renouvellerons notre promenade pour prolonger le plaisir de ce projet : à l'image de ce qui a été fait à l'Arboretum du Pré de la Garrigue, les enfants déposeront une pierre peinte à leur nom devant l'arbre qu'ils ont planté.

La MJC tient à remercier la Mairie d'Aiguefonde, le club de foot, et l'équipe de professionnel de l'ONF qui ont porté ce projet et participé à son déroulement.





MJC BERCAIL :

Durant les vacances de Noël 2022, le bercail a fonctionné du 19 au 23 décembre. Les ados ont pu profiter de cette semaine pour faire différentes activités. Ils ont eu l'occasion de se rendre à Castres pour visiter le marché de Noël suivi d'une après-midi à bloc à bloc (escalade en intérieur). Par ailleurs, ils se sont initiés au street surfing, à l'archery tag. Pour clôturer les vacances, ils ont réalisé un repas de Noël et ont terminé par un loto où chacun a pu repartir avec un lot.



Pour les vacances de février, les ados ont adoré les activités loisirs proposées au bercail. Au programme : visite du muséum d'histoires naturelles à Toulouse, sortie renforcement musculaire au parcours Ninja Warrior à Albi, sortie cinéma, ... Deux équipes se sont affrontées pour la réalisation d'un repas comme dans l'émission « un dîner presque parfait » où chaque équipe devait noter les plats réalisés. Dans l'optique du loto organisé par la MJC le vendredi 12 mai 2023, les jeunes encadrés des animateurs, sont allés démarcher les commerces de la ville de Mazamet.



Pour finir, le secteur jeunesse de la MJC a été lauréat cette année du budget participatif organisé par le conseil départemental du Tarn. A la clé, le projet consistera en la réalisation d'un city stade sur Fontalba ouvert à toutes et à tous. Ce projet se fera en partenariat avec la mairie d'Aiguefonde.



DU NOUVEAU GÎTE

Venez nombreux

DIMANCHE 11 JUIN

De 14h à 18h

au nouveau gîte

de l'ancien presbytère d'aiguefonde
Rue du Château - Aiguefonde Village

RAPPEL DE COURTOISIE DE VOISINAGE

Avant le début de la saison estivale, propice aux rencontres entre amis, aux réunions conviviales de quartier, mais aussi aux travaux dans les jardins, nous vous rappelons quelques règles élémentaires pour un été paisible et serein.

Extrait de l'Arrêté Préfectoral du 25 Juillet 2000 :

« Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique et appareils bruyants ne sont autorisés qu'aux horaires suivants » :

du Lundi au Vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00

Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 20h00

Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00 »

Bon été à toutes et à tous !!

SCHÉMA DIRECTEUR DES BORNES POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Enquête publique

Vous possédez une voiture électrique ou vous envisagez de franchir le pas prochainement ?

Devenez acteur du changement en accompagnant le Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (SDET) dans la construction du Schéma Directeur pour les Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE).

La commune d'Aiguefonde, adhérente au SDET, vous invite à participer à une grande enquête publique qui permettra de façonner le futur de la mobilité électrique sur notre territoire.

Si les fondements de ce service ont déjà été bâtis avec 190 bornes de recharge accessibles sur le domaine public à travers le territoire tarnais, votre avis est aujourd'hui indispensable pour concevoir un service public de la mobilité plus fonctionnel et plus adapté aux dispositions des usagers de notre département.

Scannez le QR Code ci-dessous ou rendez-vous directement sur le site internet du Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn « te81.fr » !

Votre avis nous intéresse !

BIBLIOTHEQUE DE FONTALBA

CALENDRIER POUR LA FIN DE L'ANNEE 2023



LUNDI 11 SEPTEMBRE - 15H/18H

LUNDI 25 SEPTEMBRE - 15H/18H

LUNDI 9 OCTOBRE - 15H/18H

LUNDI 23 OCTOBRE - 15H/18H

LUNDI 6 NOVEMBRE - 15H/18H

LUNDI 20 NOVEMBRE - 15H/18H

LUNDI 4 DECEMBRE - 15H/18H

LUNDI 18 DECEMBRE - 15H/18H

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES (OTV) (Démarche en ligne)

Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez vous inscrire à l'opération tranquillité vacances. Les services de gendarmerie se chargent alors de surveiller votre logement. Des patrouilles sont organisées pour passer aux abords de votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalies (dégradations, cambriolage ...).

Surtout évitez de communiquer sur les réseaux sociaux vos dates de vacances !

Contact Police Municipale Pluricommunale :
07.56.37.07.39

MOBILITÉ ÉLECTRIQUE :

DEVENEZ ACTEUR DU CHANGEMENT

Territoire d'Énergie Tarn réalise une grande enquête auprès des utilisateurs du réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques.



Répondez au questionnaire en ligne en scannant ce QR-code

territoire
d'énergie
TARN - SDET

NOS ARTISANS



Paul et Charles Raynaud, respectivement âgés de 29 et 24 ans, se sont lancés dans la création d'une microbrasserie au domicile de l'aîné à Fontalba. Ces jeunes entrepreneurs ont investi leurs propres deniers, sans aide extérieure, dans leur projet. Après quelques tâtonnements et contretemps, leur objectif a abouti. Paul s'occupe du brassage et Charles gère la partie marketing et commercialisation. Ce projet reste familial, c'est en effet leur sœur qui est à l'origine du design de l'étiquette. L'aval des douanes leur permet maintenant de commercialiser leur produit.

Leurs bières ; blanche, blonde, ambrée et brune à la myrtille sont à la fois douces et goûteuses.

L'inauguration le 22 avril fut des plus conviviales avec une dégustation bonne enfant et des explications instructives. Les deux frères vont proposer leurs produits localement. Ils recherchent des partenariats avec les restaurants, les épiceries et autres de la région et viennent de décrocher leur première collaboration.

Vous pouvez retrouver leurs bières directement à leur domicile, et également les commander sur leur site.

Beaucoup de réussite pour eux.

Contact : Paul au 06 21 08 72 48, Charles sur le 06 46 39 54 13
lamousetarnaise@gmail.com et réseaux sociaux



* L'abus d'alcool est dangereux pour la santé.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 12 AVRIL 2023 À 20H30 - RAPPORT SUCCINT

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 6 avril 2023, s'est réuni le 12 avril 2023, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Vincent GAREL.

Compte rendu des décisions :

Décision n° 2023-001 du 11 janvier 2023 : suite à la hausse des denrées alimentaire et à demande de la SA API restauration (selon l'article 8 de la convention) d'actualiser le tarif du repas à la hausse pour les repas de cantine de l'école de Fontalba à 3.89€ TTC au lieu de 3.78€ TT à compter du 3 janvier 2023.

Décision du 11 janvier 2023 : Avenant 2 au marché du presbytère pour le lot n° 7 SARL Lacombe d'une moins-value de 3 024€ HT portant le montant du marché global à 201 018.30€ HT.

Décision du 16 janvier 2023 : Approbation d'une convention relative à l'utilisation des équipements sportifs du complexe Alain Guiraud entre la Commune et l'US Aiguefonde.

Décision du 19 janvier 2023 : Dans le cadre de la réhabilitation du Chenil d'Aussillon, approbation d'une convention de partenariat entre la Commune d'Aussillon et les communes de l'intercommunalité utilisatrices.

Décision du 19 janvier 2023 : Pour des travaux d'aménagement du centre de loisirs « La Ruche » : attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre à la SARL M2C et co-contractant la SARL 2G coordination, pour un montant de 35 000€ HT et des différentes études pour un montant total de 12 475€ HT.

Décision du 25 janvier 2023 : Approbation d'une convention pour la réfection, la pose et l'entretien des repères de crues et du matériel entre le syndicat mixte du bassin de l'Agout et la commune d'Aiguefonde.

Décision du 15 février 2023 : Avenant 3 au marché du presbytère pour le lot n° 7 SARL Lacombe d'une plus-value de 2 471.63€ HT portant le montant du marché global à 203 489.93€ HT.

Décision du 22 février 2023 : Approbation convention de passage pour dissimulation BT de la ligne avenue Languedoc Roussillon à St-Alby entre le SDET et la Commune.

Décision du 23 février 2023 : Dans le cadre du projet d'aménagement de la traversée de Saint-Alby, acquisition d'un bien cadastré section A n° 2791 pour un montant de 1 000€.

Décision du 13 mars 2023 : Modification du plan de financement pour le projet d'aménagement du centre de loisirs « la Ruche » :
Montant de l'opération : 560 000€ HT

Subventions sollicitées

Organismes	Montant HT
Etat	168 000 €
Le Conseil Départemental	70 000 €
CAF	210 000 €
Auto financement communa	112 000 €

Décision du 13 avril 2023 : Plan de financement pour le projet d'aménagement de la traversée de Saint-Alby :
Montant de l'opération : 1 801 000€ HT

Subventions sollicitées :

Etat	845 216€
Conseil Départemental	375 584€
Région Occitanie	100 000€
CACM	120 000€
Auto financement Communal	360 200€

Affaires soumises à délibération

Présentation du Compte Administratif 2022 et vote du Budget Principal 2023

Le budget primitif d'une commune définit l'ensemble des dépenses et des recettes.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Compte Administratif (approuvé à la majorité) :

Le compte administratif présente les résultats suivants (identique au compte de Gestion)

	POUR MÉMOIRE RÉSULTAT CA 2021	RESULTAT DE l'exer- cice 2022	RESTES A RÉALISER 2022	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVEST	-85 442.35 €	-44 267.33 €	360 173.22 € 230 048.70 €	-130 124.52 €	-259 834.20 €
FONCT	775 936.87 €	332 263.53 €			1 108 200.40 €

Affectation de résultat :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	1 108 200.40 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	259 834.20 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	500 000,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	348 366.20 €
Total affecté au c/ 1068 :	759 834.20 €

Budget Primitif 2023 (approuvé à la majorité absolue par 16 voix pour et 5 abstentions) :

Le budget primitif 2023 est voté en équilibre en section de fonctionnement à 2 039 355.20 €, et en sur équilibre en section d'investissement, après reprise des résultats n-1 :

Dépenses : 1 616 395.90 €.

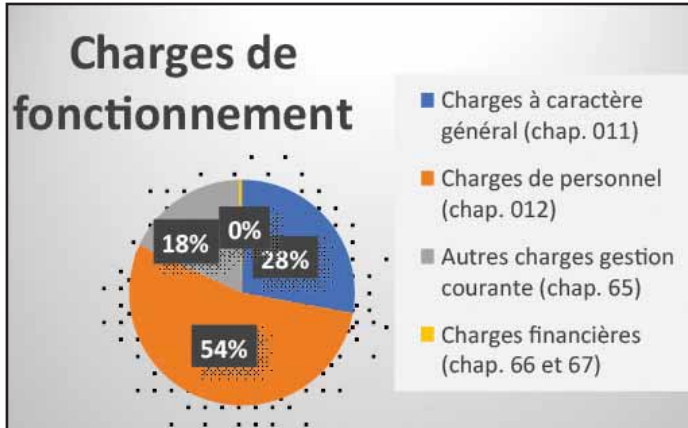
Recettes : 1 712 898.10 €

Les principales dépenses et recettes de fonctionnement du budget primitif 2023 :

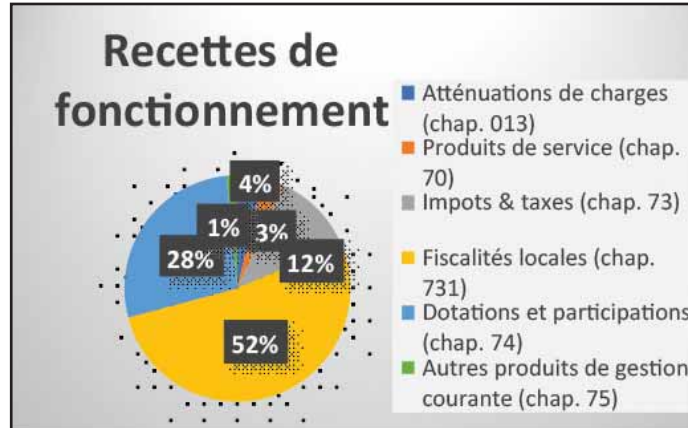
FONCTIONNEMENT		2022		2023
		BP	CA	BP
Chap	Dépenses	1 507 786,00 €	1 405 521,92 €	2 039 355.20 €
011	Charges générales	410 000,00 €	404 098,80 €	460 000,00 €
012	Charges du personnel	840 000,00 €	785 258,69 €	890 000,00 €
014	Atténuation de produits	1 000,00 €	277,00 €	500,00 €
65	Autres charges	226 300,00 €	191 577,49 €	289 840,00 €
66	Charges financières	8 000,00 €	7 803,94 €	6 800,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 200,00 €	120,00 €	500,00 €
68	Dotation aux provisions	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
042	Opération d'ordre entre sect°	16 286,00 €	16 386,00 €	25 000,00 €
023	Virement à la sect° invest.			391 715.20 €
Chap	Recettes	1 609 382,00 €	1 737 785,45 €	2 039 355.20 €
013	Atténuation de charges	69 871,00 €	109 998,41 €	62 030,00 €
042	Opération d'ordre entre sect°	12 882,00 €	12 882,00 €	0,00 €
70	Produits	51 000,00 €	61 348,38 €	51 730,00 €
73	Impôts et taxes	155 374,00 €	197 066,60 €	200 074,00 €
731	Fiscalité locale	831 145,00 €	877 727,74 €	885 145,00 €
74	Dotat° et participations	467 100,00 €	449 819,46 €	466 500,00 €
75	Autres produits	22 000,00 €	28 301,88 €	25 500,00 €
76-77	Produits exceptionnels	10,00 €	640,98 €	10,00 €
002	Excédent reporté			348 366.20 €

CA : Le Compte Administratif est une photographie réelle des actes budgétaires N-1.

BP : Le Budget Primitif 2023 voté.



Le chapitre « charges générales » (qui comprend notamment les dépenses d'énergie) reste malgré l'inflation, stable grâce à une gestion très « près » des dépenses et un gros travail sur les économies d'énergie par l'isolation de bâtiments communaux. Les dépenses du personnel restent stables, en très légère hausse compte tenu de l'embauche à mi-temps d'une policière municipale.

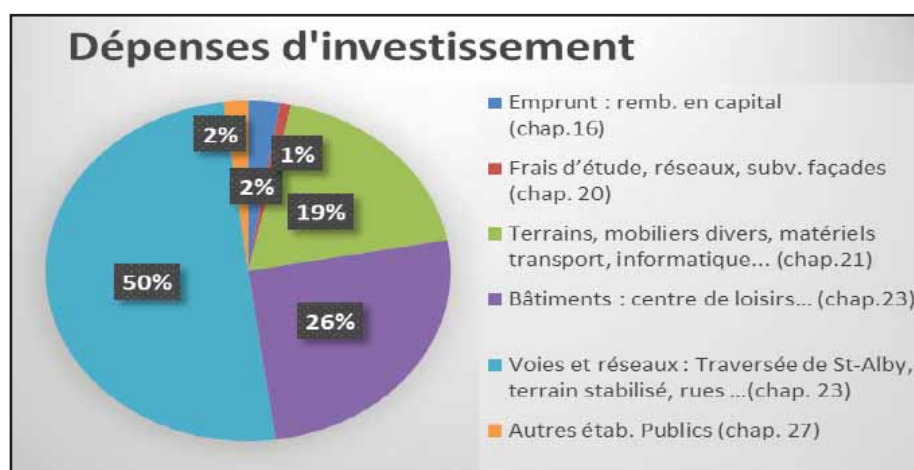


Après de forte baisse, les estimations sont stables depuis 2 ans, les recettes fiscales en évolution positive par l'augmentation des bases décidées par l'Etat, tandis que la commune n'a pas augmenté ses taux depuis 2010.

La section d'investissement

D'un volume général de 1 616 395.90 €, la section d'investissement, comprend entre autres les opérations suivantes :

Dépenses.....	Euros
16-Emprunts et dettes assimilées.....	28 547.00 €
20-Immobilisations incorporelles (frais d'étude, réseaux, subv. façades	10 000.00 €
21-Immobilisations corporelles (terrains, constructions...)	210 100.00 €
23-Immobilisations en cours	
Bâtiments : (centre de loisirs, église...)	289 966.00 €
Voies et réseaux :	
(traversée de St-Alby, trottoirs, réfection stade, rues de la Jonquière et de la Bergère...)	566 000.00 €
27638- Autre Ets public (EPF du Tarn)	21 600.00 €



L'ensemble des dépenses d'investissement est financé de la manière suivante :

Excédent capitalisé	332 263.53 €
Solde d'exécution n-1	259 834.20 €
Virement de la section fonctionnement	759 834.20 €
Taxe d'aménagement et FCTVA	105 000.00 €
Subventions.....	226 000.00 €

Produit des impositions directes

Pour mémoire :

Depuis 2020 le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

La commune, dans le cadre de sa politique de maîtrise de la fiscalité locale, a stabilisé ses taux depuis 2010.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition à l'identique de 2022 :

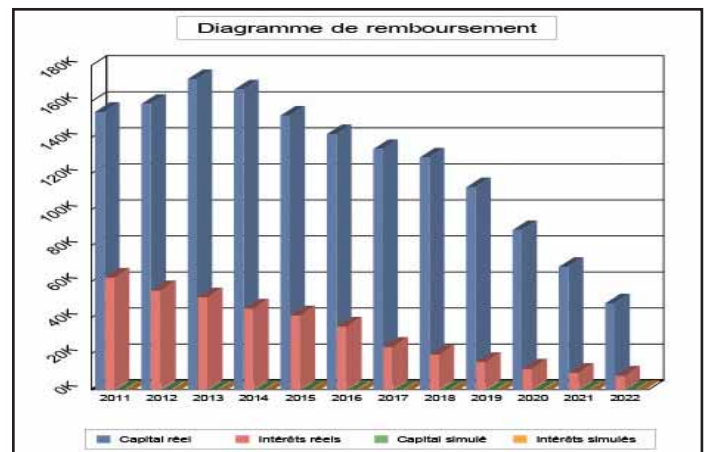
Bases prévisionnelles notifiées	Taux	Produit fiscal attendu
Taxe foncière bâti (TFB)	50.85 %	1 214 807 €
Taxe Foncière non bâti (TFNB)	102.96 %	40 875 €
Taxe d'habitation	8.68 %	11 745 €
Total produit attendu		1 267 427 €
Contribution commune dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation et en application du coefficient correcteur		- 341 556 €
Solde		925 871 €

Les dotations de l'Etat : pour 2023, elles seront de 345 541 € soit une légère hausse par rapport à 2022.

Récapitulatif de la dette 2020 à 2028

L'encours de la dette représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette. La commune est en phase de désendettement, ce qui nous permet de pourvoir à certains investissements importants, comme les travaux de la traversée de Saint-Alby.

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital
2020	100 400,14 €	11 794,11 €	88 606,03 €
2021	77 637,16 €	9 453,53 €	68 183,63 €
2022	55 694,72 €	7 803,94 €	47 890,78 €
2023	55 694,72 €	6 614,29 €	49 080,43 €
2024	55 515,50 €	5 370,82 €	50 144,68 €
2025	47 001,38 €	4 071,08 €	42 930,30 €
2026	34 095,48 €	2 712,54 €	31 382,94 €
2027	34 095,48 €	1 292,52 €	32 802,96 €
2028	8 523,87 €	93,76 €	8 430,11 €



La capacité d'autofinancement brute (CAF brute) représente l'excédent de la section de fonctionnement utilisable pour financer des opérations d'investissement (remboursement de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée en faisant la différence entre les produits réels (sauf produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (sauf valeur comptable des immobilisations cédées de fonctionnement). La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement.

Conclusion :

Au vu des résultats satisfaisants dégagés sur 2022 et la poursuite du désendettement, le niveau de l'épargne brute permet de poursuivre une politique ambitieuse en termes d'investissements. Ce budget a cependant été construit dans l'esprit d'une maîtrise des charges et dans une recherche continue de concours financiers.

Nomenclature M57 : application de la fongibilité des crédits et fixation du mode de gestion des amortissements en M57

Vu la délibération n°2021-042 de la séance du 12 octobre 2021, portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée au 1er janvier 2022,

Vu la délibération n° 2022-004 de la séance du 10 mars 2022 portant sur la cadence d'amortissement M57, qui convient de mettre à jour, Monsieur le Maire expose :

1 - Application de la fongibilité des crédits

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

2 - Fixation du mode de gestion des amortissements en M57

La mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations.

La nomenclature M57 pose le principe de l'amortissement d'une immobilisation au prorata temporis. L'amortissement commence à la date de mise en service de l'immobilisation financée chez l'entité bénéficiaire.

Approuvé à l'unanimité

Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) – Actualisation tarifs au 01/01/2023

Type de support taxé, par m ² , par an et par face	Tarif	
Enseignes	Superficie < ou = à 12 m ²	16,70 €
	Superficie > à 12 m ² et < ou = à 50 m ²	33,40 €
	Superficie > à 50 m ²	66,80 €
Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports non numériques)	Superficie < ou = à 50 m ²	16,70 €
	Superficie > à 50m ²	33,40 €
Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports numériques)	Superficie < ou = à 50 m ²	50,10 €
	Superficie > à 50 m ²	100,20 €

Approuvé à l'unanimité

Opération « façades » 2023 – Attribution de subvention

Monsieur Vincent GAREL, Maire, propose au Conseil Municipal d'attribuer trois subventions :

- M. et Mme GASSON : 1 050 €
- M. et Mme TELLIER : 1 216 €
- M. et Mme GOLECKY : 699 €

Approuvé à l'unanimité

Attribution des subventions aux associations année 2023

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité absolue :

- Décide l'attribution pour l'exercice 2023 des subventions à aux associations (pour un montant total de 170 752 €) conformément à la liste annexée,

- Dit que les subventions aux associations sont votées à l'unanimité, à l'exception des associations dont vous trouverez ci-dessous la répartition des votes :

« MJC » : 18 voix POUR, 3 n'ont pas pris part au vote

« Les cavaliers du Milias » : 16 voix POUR, 5 voix CONTRE,

« L'OMAAJ » section fête (Office Municipal d'Animation Associative et de la Jeunesse)

: 14 voix POUR, 5 ABSTENTIONS, 2 n'ont pas pris part au vote

Votées 2023

ADACEM (Subv exceptionnelle en 2022)	100,00 €
SERENITARN Sce Aides à Domicile (ADAR)	1 350,00 €
ADDAH	80,00 €
AMICALE BOULISTE	120,00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	120,00 €
AMICALE PHILATHELIQUE MAZAMETAINE	50,00 €
AMMAC	100,00 €
(Asso. des marins et marins anciens combattants)	
ASSO BIBLIOTHEQUE PAYRIN	100,00 €
ASS. CAVALIERS DU MILIAS	300,00 €
ASS. COURIR ENSEMBLE	350,00 €
ASS. D'ORNITHOLOGIE DE LA MONTAGNE NOIRE	50,00 €
ASS. ESPOIRS EQUESTRES	80,00 €
ASS. FOPAC	100,00 €
ASS. GYM TONIQUE FONTALBA	70,00 €
ASS. JEUNES SAPEURS POMPIERS	150,00 €
ASS. LE LAURIER ROSE (purpan)	100,00 €
ASS. ENTRAIDE TARNAISE	100,00 €
ASS. PASS AGES- (Résidence Foch)	300,00 €
AAPPMA Mazamet-Aussillon	180,00 €
ASS. J'M LIRE	80,00 €
ASS. RANDONNEES PEDESTRES	130,00 €
ASS. RESTOS DU COEUR.....	800,00 €
ASS. SPORTIVE CITE SCOLAIRE DE MZT	150,00 €
ASS. SPORTIVE COLLEGE MARCEL PAGNOL	200,00 €
ASS.LOS PITCHOUNETS.....	160,00 €
BASKET CLUB MAZAMET AUSSILLON	150,00 €
CASH Les Buissonets.....	80,00 €
(Centre d'accueil et soutien des malades et handicapés)	
CONVIVAGE TARN	520,65 €
CLUB ALPIN FRANCAIS.....	120,00 €
CLUB CARPE MONTAGNE NOIRE	120,00 €
CLUB DE TIR MONTAGNE NOIRE	
PAYRIN AUGMONTEL	100,00 €
CLUB DE L'AMITIE ST ALBY.....	150,00 €
CLUB NAUTIQUE MAZAMET AUSSILLON.....	500,00 €
FNACA- COMITÉ MAZAMET AUSSILLON.....	100,00 €
CROIX ROUGE MAZAMET.....	110,00 €
ECURIE MONTAGNE NOIRE	250,00 €
F. O. L. DU TARN	80,00 €
CLCV.....	100,00 €
FOYER DE CALMON.....	1 200,00 €
FOYER SOCIO-EDUCATIF MARCEL PAGNOL	50,00 €

Votées 2023

JUDO CLUB AUSSILLONNAIS	80,00 €
JUDO CLUB MAZAMET	80,00 €
LES SAISONS DE LA VALLEE	180,00 €
L'HAUTPOULOISE	250,00 €
MAZAMET PLONGEE	100,00 €
MJC AIGUEFONDE	2 200,00 €
MJC Centre de Loisirs	1 220,00 €
MOTO CLUB MAZAMETAINE	50,00 €
INITIATIVE MONTAGNE NOIRE	150,00 €
(Marchés producteurs)	
O.M.A.A.J	3 000,00 €
O.M.A.A.J. Section fête	1 500,00 €
RCAM XIII.....	50,00 €
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	150,00 €
LES AMIS DE LA GENDARMERIE	100,00 €
SPORTING CLUB MAZAMETAINE	250,00 €
STE DE CHASSE D'AIGUEFONDE	400,00 €
STE DE PETANQUE ST ALBY	120,00 €
UNION ASS HUMANIT. ET CARITATIVES	450,00 €
épicerie sociale)	
UNION SPORTIVE AIGUEFONDE	5 000,00 €
UVM.....	180,00 €
VALLEE DU THORE HANDBALL CLUB	180,00 €
VTT CLUB MAZAMET MONTAGNE NOIRE.....	150,00 €
Divers	10 209,35 €
Chantier Jeunes MJC	500,00 €
FESTONATARN	80,00 €
MJC Embellissement poste Enedis.....	500,00 €
Association MA-ILLON de l'Amitié	50,00 €
USLD/Résidence du Midi	
Association sportive l'Etrier de Fronze.....	100,00 €
AIDE AUX JEUNES	
POUR LES FORMATIONS Bafa	322,00 €
(brevet aptitude)	
MJC (ALAE)	
y compris acompte déjà alloué.....	50 000,00 €
MJC (pérénisation poste MJC)	1 500,00 €
CRECHE LES BAMBINS D'AUTAN	
y compris acompte déjà alloué.....	34 600,00 €
SERENITARN ADAR	
Relais Petite Enfance (RPE)	1 100,00 €
LES EMJICÉS (ancien FRMJC)	
poste coordinateur + frais	47 000,00 €

Mise en place d'un système de vidéoprotection

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la Commune souhaiterait mettre en place un système de vidéoprotection visant à prévenir les actes de malveillance sur certains secteurs de la Commune.

L'installation de ce dispositif de vidéoprotection permettrait une prévention sur site et serait un instrument créateur de coopération avec les forces chargées de la sécurité publique.

Il aurait pour but de dissuader par la présence ostensible de caméras, de réduire le nombre de faits commis, de renforcer le sentiment de sécurité, de permettre une intervention plus efficace des services de sécurité et de faciliter l'identification des auteurs d'infractions. M. le Maire précise que le coût varie selon le nombre de caméras installées, il propose de procéder à cette installation progressivement.

En outre, dans le cadre de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, le Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) a vocation à faciliter le financement de ce type de projet.

Approuvé à l'unanimité

Renouvellement convention 2023-2026 « l'école rencontre les arts de la scène »

Chaque année, avec le concours de la FOL du Tarn, les enfants des écoles maternelle et primaire d'Aiguefonde assistent à deux spectacles durant l'année scolaire.

Conformément à l'article 2 de la convention, la Commune prendra à sa charge une part du coût du spectacle à raison de 5.90 € par enfant et par spectacle en 2023/2024, 6.20 € en 2024/2025 et 6.50 € en 2025/2026.

Approuvé à l'unanimité

Acquisition de biens situés 15 avenue de Naurouze à Saint-Alby commune d'Aiguefonde cadastrés section A n°2790 et n° 2792

Vu la proposition de vente M. et Mme PRADERE Claude pour les biens situés 15 avenue Languedoc Roussillon à Saint-Alby, commune d'Aiguefonde, cadastrés section A n°2790 et n°2792 au prix de 60 000 € d'une superficie totale de 190 m²,

Considérant le projet d'aménagement du village de Saint-Alby, qui permettra de sécuriser la traversée du village en aménageant les divers espaces (rétrécir et rééquilibrer les voies de circulation, réaménager des trottoirs piétons, rationaliser le stationnement des véhicules, aménager le plan paysager...).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'acquérir les biens situés à Saint-Alby cadastrés section A n°2790 et n°2792 situés 15 avenue Languedoc Roussillon à Aiguefonde 81200, d'une superficie totale de 190 m², appartenant à Mme et M. PRADERE Claude, au prix de 60 000 € HT,

Approuvé à l'unanimité

Acquisition de bien situé au lieu-dit « Bonnemort » commune d'Aiguefonde cadastrés sect° A n°662

Madame BLANC expose :

« Il est envisagé un projet d'aménagement d'un sentier piétonnier, reliant les communes d'Aiguefonde et d'Aussillon, ce qui permettrait de traverser le ruisseau séparant les deux communes.

A cet effet, il est nécessaire d'acquérir une portion de terrain cadastrée section A n° 662, pour rejoindre cette passerelle. La commune d'Aussillon qui effectue également la même démarche ».

Où l'exposé de Mme BLANC, M. le Maire :

Considérant la proposition d'achat à Mme AZEMA, propriétaire de la parcelle section A n° 662 d'une superficie de 708 m² environ, en date du 30 mars 2023 et l'accord de la propriétaire par courrier du 3 avril dernier,

Propose au conseil municipal d'acquérir ladite parcelle pour un montant de 708 €.

Approuvé à l'unanimité

Cession par l'Etablissement Public Foncier du Tarn des parcelles cadastrées section A n° 1409 et 2789 situées 1 rue de Lorraine et 13 avenue Languedoc Roussillon, d'une superficie totale de 1302 m² - Portage n° 92

Monsieur le Maire expose :

« Par délibération n° 20/19 du 24 avril 2019, l'Etablissement Public Foncier du Tarn c'était porté acquéreur des parcelles cadastrées section A n° 1409 et 2789 pour le compte de la commune d'Aiguefonde, pour un montant de 60 000 €.

Considérant les travaux d'aménagement de la traversée de Saint-Alby,

Considérant qu'à ce jour, aucune annuité n'a été versée pour ce portage, il a été proposé à l'EPF du Tarn de nous rétrocéder les parcelles cadastrées section A n° 1409 et 2789 du portage 92,

Par délibération n° 33/22 du 27 juin 2022, le conseil d'Administration de l'EPF du Tarn décide la rétrocession foncière, à la Commune d'Aiguefonde, des parcelles cadastrées section A n° 1409 et 2789 pour un montant de 60 000€ majoré des frais d'acquisition pour un montant de 2 103.51 € ».

Où l'exposé de Monsieur le Maire, il est proposé au conseil municipal, d'accepter la rétrocession des parcelles cadastrées section A n° 1409 et 2789 pour un montant de 60 000€ majoré des frais d'acquisition pour un montant de 2 103.51 €.

Approuvé à l'unanimité

Création d'un emploi permanent à temps complet

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, il convient de créer les emplois correspondants.

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet, relevant de la catégorie C, à compter du 1er juillet 2023.

Approuvé à l'unanimité

Fermeture de poste de chef de police municipale et ouverture de poste de brigadier-chef principal

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Considérant la nécessité d'assurer les missions de service à la population, de prévention et de sécurité.

Considérant la possibilité de recruter par voie de mutation un brigadier-chef principal au 1er juillet 2023, à temps non complet à raison de 17.50h hebdomadaires, il convient de supprimer le poste de chef de police municipale et d'ouvrir un poste de brigadier-chef principal

Monsieur le Maire propose à l'assemblée

- La suppression de l'emploi de chef de police municipale à temps non complet à raison de 17,50h hebdomadaires, filière police municipale,
- Et la création d'un emploi de brigadier-chef principal à temps non complet à raison de 17,5h hebdomadaires relevant de la catégorie C, filière police municipale à compter du 1er juillet 2023.

Approuvé à l'unanimité

Création d'emplois saisonniers – été 2023

Considérant qu'en raison des congés d'été du personnel municipal, il y a lieu de créer six emplois, à temps complet, de 3 semaines chacun maximum. Le Conseil Municipal, après avoir en avoir délibéré décide de créer 6 emplois saisonniers, à temps complet, d'une durée maximale de 3 semaines chacun.

Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS ORALES - DES ÉLUS DE L'OPPOSITION :

Monsieur le Maire, en accord avec les auteurs, lit les questions à haute voix telle qu'elles ont été écrites.

1° - Eclairage public

- Depuis 3 ans, vous avez mis en place l'extinction de l'éclairage public. Et par rapport au début, vous avez davantage restreint les créneaux d'éclairage. Par ailleurs, lors du dernier conseil municipal, nous vous avons demandé pourquoi une partie de la commune n'était pas plongée dans le noir. Vous avez répondu qu'il s'agissait d'anomalies et que, rapidement, rectifications seraient faites, notamment l'entrée des salles de Calmon. A ce jour, une partie de la commune n'a toujours pas d'extinction des lumières. Vous aviez aussi indiqué qu'il fallait faire intervenir une entreprise et que cela aurait un coût.

La question est : pourquoi aucune intervention n'a eu lieu ? Depuis maintenant 3 ans, il nous semble que ce chantier serait rentabilisé et que tous les habitants seraient sur un même pied d'égalité.

- **M. GAREL** : explique que cela ne concerne qu'une dizaine de lampes sur la Commune. Il précise également que la mise en réseau de ces lampes coûterait plus cher à la Commune (environ 23 000€) que les économies réalisées, il est donc préférable de rester ainsi. En ce qui concerne les entrées des salles de Calmon et de l'école de Saint-Alby, 2 boîtiers ont été commandés avec une minuterie programmable et reçus début avril, ils seront installés prochainement.

2° - Goudronnage des rues

- Une nouvelle fois, des habitants sont revenus vers nous en ce qui concerne l'état du revêtement dans certaines rues de la commune, notamment du côté de Fontalba. Où en sommes-nous des travaux de réfection programmés dans les mois à venir ?
- **M. GAREL** : explique qu'avant d'envisager des travaux de réfection de certaines rues à Fontalba, il faudrait refaire les réseaux d'eaux et d'assainissement, ce qui est impossible actuellement compte tenu de la position du SIVAT. Toutefois, les agents techniques de la commune procéderont, comme chaque année, à quelques réfections des rues avec le point à temps.

M. le Maire répond à la question supplémentaire posée en séance, à savoir : n'aurait-il pas mieux value faire des réfections de rues plutôt que d'effectuer les travaux situés en bordure du bâtiment en construction à la Roubinarié ? Je tiens à préciser, pour avoir connu des inondations lors des années antérieures, que les travaux d'installation de buses sont nécessaires afin d'éviter que le déversoir (propriété de la SNCF) ne déborde. De plus ces travaux ont un coût de l'ordre de 3 500 €, on ne fait pas beaucoup de travaux de goudronnage avec cela..

3° - Matériel municipal

- Concernant l'utilisation du tracteur, récemment acheté, combien d'employés municipaux suivent une formation pour être aptes et autorisés à le conduire ?
- **M. GAREL** : répond que 4 agents sur 6 ont effectué une formation le 3 avril dernier.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h20

AVEC LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ

Faire de la politique, c'est être sérieux !

Faire de la politique au sens le plus noble du terme, c'est faire des choix et surtout les expliquer. La majorité municipale a toujours su prendre ses responsabilités dans l'intérêt de la commune et de ses habitants. Ainsi le budget 2023, est à nouveau un budget sérieux où les impôts communaux, une fois de plus n'augmenteront pas ! Notre gestion rigoureuse et nos capacités de mutualisation ont contenu encore les charges liées aux énergies et nos capacités financières nous permettent d'envisager le grand projet de réaménagement de la traversée de Saint-Alby sereinement. Bien sûr la vie sociale et associative continuera de bénéficier du soutien municipal. Soutenir les bénévoles par la rénovation des infrastructures et la création de nouvelles, c'est garantir de défendre le bien vivre à Aiguefonde. C'est notre priorité !

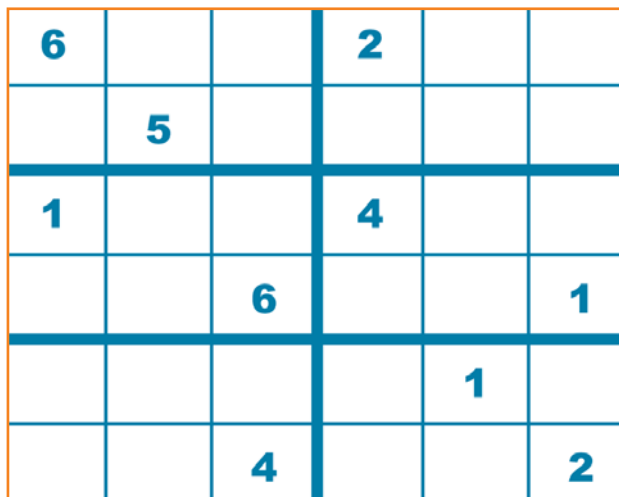
AVEC LES ÉLUS DE L'OPPOSITION

Précision suite au compte rendu du conseil municipal du 5 octobre 2022 au cours duquel, il a été procédé au vote pour la dénomination des salles associatives de Calmon. Guillaume Garcia tient à préciser qu'il a voté contre les noms des salles proposés pour la bonne et simple raison qu'il n'y a pas eu au préalable de concertation avec les membres de l'opposition municipale. Il n'a donc pas été possible de proposer des noms de personnes plus en rapport direct avec la commune. De plus, l'ensemble des élus de l'opposition, avec juste raison, a voté contre le nom attribué à une des salles : celle qui porte désormais le nom d'Emile Combes, un homme politique tarnais qui s'est « illustré » par sa politique fortement anticléricale.

Pour nous contacter :

Vivien Lacroux, 6, impasse des champs, Lacalm 81200 Aiguefonde ;

Mail : contact@vivons-aiguefonde.com. Suivez l'actualité communale sur notre page Facebook « Vivons Aiguefonde »



SUDOKU



6	4	1	2	3	5
2	5	3	1	4	6
1	2	5	4	6	3
4	3	6	5	2	1
5	6	2	3	1	4
3	1	4	6	5	2

JEUX

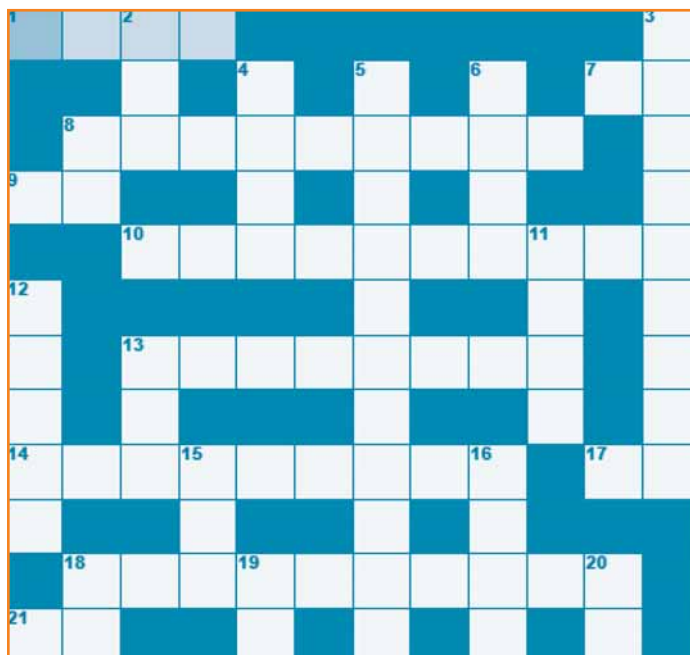
MOTS CROISÉS

HORIZONTALEMENT

- 1- Juste avant que le soleil se lève.
- 7 - Fin des verbes du deuxième groupe.
- 8 - Faire tenir en suspendant.
- 9 - Carte à jouer marquée d'un seul point.
- 10 - Contraire de « occupé »
- 13 - Partie très dure de certains animaux.
- 14 - Personne qui fabrique le pain.
- 17 - Masculin de « la ».
- 18 - Sans effort.
- 21 - Ma, ta, ...

VERTICALEMENT

- 2 - Tous les oiseaux en ont un.
- 3 - Petit fruit rouge ou blanc qui pousse en grappe.
- 4 - Mélange de noir et de blanc.
- 5 - Aller avec quelqu'un, là où il va.
- 6 - Moitié.
- 8 - Tu ... de la chance.
- 11 - Contraire de « mal ».
- 12 - Casquette de cavalier.
- 13 - Partie du corps qui tient la tête.
- 15 - Etendue d'eau douce.
- 16 - Contraire de « quelque chose ».
- 18 - Note de musique.
- 19 - Je, tu, ...
- 20 - Ma, ... , Sa



Prochains Rendez-vous !

DU 9 AU 11 JUIN

Au Centre de loisirs

FÊTE D'AIGUEFONDE

Org. Comité des fêtes



DIMANCHE 11 JUIN de 14h à 18h

Rue du Château - Aiguefonde Village

PORTES OUVERTES

DU NOUVEAU GÎTE (ANCIEN PRESBYTÈRE)



VENDREDI 23 JUIN

à Saint-Alby

FEU DE LA SAINT JEAN

A partir de 19h

BAL OCCITAN

avec Los d'Endacòm



VENDREDI 30 JUIN

au Pré de la Garrigue

FÊTE DES ÉCOLES

MARDI 29 AOÛT

Au Pré de la Garrigue à 19h

CINÉMA PLEIN AIR

«Spirit, l'indomptable»

DIMANCHE 3 SEPTEMBRE

Au pré de la Garrigue

VIDE GRENIER DES CHASSEURS

16 & 17 SEPTEMBRE

JOURNÉES DU PATRIMOINE

Programmation à venir



DIMANCHE 8 OCTOBRE

Salle Polyvalente de Fontalba

VIDE GRENIER US Aiguefonde

Aigüefonde en fête

9-10&11 juin 2023

VENDREDI 9

18H30 - Apéritif - Bar à bière - Tapas
Animé par **Adrien BELZEBUT**

22H - Le comité prend le relais !!
Ambiance **BANDAS**



verre de l'amitié
offert aux habitants
de la commune

SAMEDI 10

13H30 - Concours de **PETANQUE** en doublette
Tarif : **10€ / équipe**

18H - Remise des récompenses
(Nombreux Lots)

18H30 - Apéro - **BAR à BIERES - TAPAS**
Ambiance **BANDAS**

22H30 - Concert du groupe



RAZPOP



DIMANCHE 11

18H30 - Apéritif
Animé par le **CAUSSE COUNTRY CLUB**



Suivi du Repas **FIDEUA** 18 €/adulte

8 €/enfant (- de 10ans) Réservation au 06.32.77.58.93. à partir du

01/05 (Heures Repas) -

Prépaiement obligatoire

(chq ou espèces)

Animé par

